

Repères pour les éducateurs

BIENTRAITANCE **VIGILANCE** **ASSISTANCE**



« Celui qui accueille un enfant en mon nom, il m'accueille, moi. »
(Mt 18, 5)

 Église catholique
dans
les Hauts-de-Seine

2024-2025



« La protection des mineurs et des personnes vulnérables fait partie intégrante du message évangélique que l'Église et tous ses membres sont appelés à répandre dans le monde. Le Christ lui-même, en effet, nous a confié le soin et la protection des plus petits et des sans-défense :

« Celui qui accueille un enfant comme celui-ci en mon nom, il m'accueille, moi. » (Mt 18, 5).

Par conséquent nous avons tous le devoir d'accueillir avec générosité les mineurs et les personnes vulnérables et de créer pour eux un environnement sûr, en ayant regardé en priorité leurs intérêts. Cela demande une conversion continuelle et profonde, où la sainteté personnelle et l'engagement moral peuvent concourir à promouvoir la crédibilité de l'annonce évangélique et renouveler la mission éducative de l'Église. »

Pape François, 29 mars 2019

Motu proprio sur la protection des mineurs et des personnes vulnérables

LE MOT DE NOTRE ÉVÊQUE



Chers amis,

Vous avez accepté de partager la Bonne Nouvelle du Christ ressuscité avec des enfants et des jeunes du diocèse, ou bien des adultes vulnérables. Soyez en remerciés.

Votre engagement est précieux pour chacun d'entre eux et pour l'ensemble de notre communauté.

La mission des éducateurs chrétiens est de contribuer à la croissance humaine et spirituelle d'enfants et de jeunes appelés à vivre en témoins heureux de l'Évangile.

En vue de cela, les acteurs de nos communautés sont appelés à cultiver des relations profondément respectueuses à l'égard de tous et de chacun.

Pour éviter tous les abus, pour édifier un environnement toujours plus ajusté et bienfaisant, il est indispensable de se donner des repères clairs, connus de tous et régulièrement évalués.

Je suis heureux du travail accompli pour cela par notre diocèse et j'invite chacun à participer à cette démarche avec une grande détermination.

Que nos efforts soient bénis, persévérants et féconds.

Mgr Matthieu Rougé,
évêque de Nanterre

Seigneur,
Fais de notre Église une maison sûre et bienfaisante pour chacun.
Fais de chacun d'entre nous
des serviteurs de la véritable liberté spirituelle de tous.
Garde-nous dans ta lumière, ta vérité et ta paix,
Amen !

FORMATION ET PROTOCOLE D'ENGAGEMENT 2024-2025

Créé par notre évêque, le service pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables aide les éducateurs (laïcs et prêtres) du diocèse à assumer leur mission, tout en veillant au bien-être et au respect de chacun.

L'équipe propose des outils et des formations qui permettent de fixer un cadre commun, et de donner à chacun les repères indispensables pour une relation éducative ajustée.

Ainsi, l'Église pourra redevenir « la maison sûre qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être », comme le souhaite Mgr Rougé.

OBLIGATOIRE

POUR TOUTE PERSONNE EN MISSION AUPRÈS DES JEUNES

- Présenter votre Carte Nationale d'Identité.
- Présenter votre extrait de casier judiciaire B3 (tous les ans).
- Valider la formation en ligne « [STOPABUS : Protéger l'enfance](#) » ou présenter le certificat de validation.
Ces deux démarches se font avec votre responsable.
- Signer la [fiche d'engagement](#) à la fin du livret : en remettre un exemplaire à votre responsable et conserver le second.
- Et pour les personnes qui s'engagent pour la 1ère fois :
participer à la [soirée diocésaine](#) avec Mgr Rougé
« Protection des mineurs, que fait le diocèse ? »
Point sur la situation actuelle dans l'Église.
Présentation des décisions prises par le diocèse et des outils mis à disposition.
Réflexion en groupe d'après des situations concrètes.



📅 Mardi 19 novembre 2024 - 20h30 - Maison diocésaine - Nanterre

UN VRAI PLUS POUR VOTRE MISSION

PARTICULIÈREMENT SI VOUS ÊTES RESPONSABLE D'ÉQUIPE

- Suivre la [Formation à la Responsabilité Éducative et Civile \(FREC\)](#).
Une journée au choix (9h-17h) :



vendredi 13 ou samedi 14 décembre - Sceaux

vendredi 28, samedi 29 ou dimanche 30 mars - Colombes

INSCRIPTIONS



POUR APPROFONDIR

- Progresser en travaillant un thème différent chaque année.
Cette année : forum des associations et tables rondes sur l'Éducation Affective Relationnelle et Sexuelle : «Comment parler de sexualité avec les enfants et les adolescents ?»



date à venir - Maison des Familles à Boulogne-Billancourt

RDV sur le site internet diocese92.fr

FACE À UNE SITUATION PARTICULIÈRE

- Si vous hésitez sur la conduite à tenir face à une situation inquiétante, une procédure à suivre... nous pouvons y réfléchir ensemble. Nous pouvons aussi monter des formations personnalisées pour vos équipes.

Service diocésain de la protection des mineurs

protectiondesmineurs@diocese92.fr

07 57 41 45 13

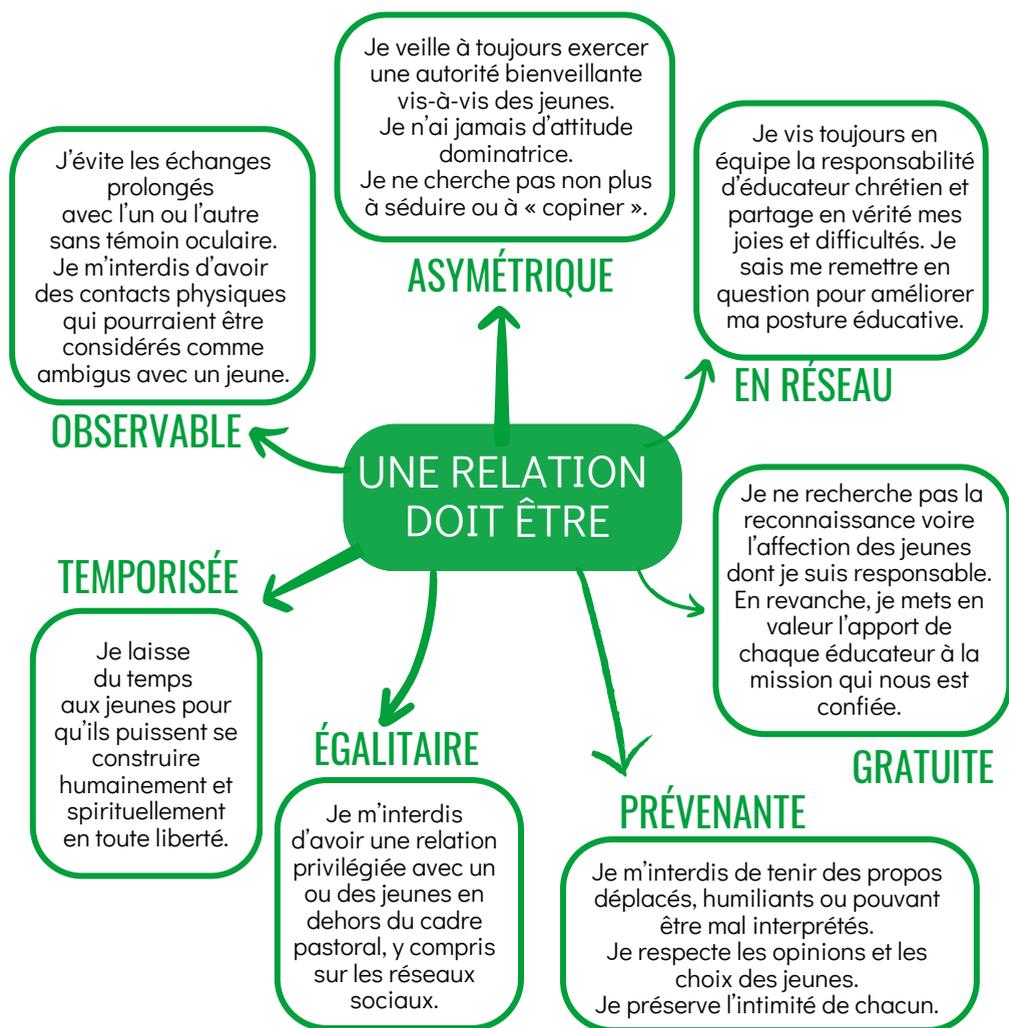


BIENTRAITANCE

Éduquer est d'abord une affaire de relations entre personnes.

Quelle que soit la différence d'âge, les éducateurs sont en position d'autorité sur les enfants et les jeunes qui leur sont confiés ; ils sont garants des règles de la vie collective, de la sécurité et du bien-être de chacun.

1- J'adapte mon comportement à la mission qui m'est confiée.



2- Je donne aux jeunes les clés pour construire des relations ajustées entre eux et avec les adultes.

(N'oublions pas que 31% des mineurs abusés sexuellement le sont par d'autres mineurs de moins de 15 ans.)

Je mets en place une relation de proximité bienveillante, où le jeune se sent en sécurité et peut exister et grandir. Cela lui permettra d'établir avec les autres le même type de relation.

J'aide les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, en particulier dans les relations avec les autres, adultes ou jeunes.

Je mets en valeur un esprit collectif, afin que le respect et le bien-être de chacun soit sous la responsabilité de tous.

J'explique le projet pédagogique et les règles de vie. Les mineurs doivent aussi respecter les autres et respecter la loi.

J'alerte les jeunes sur les excès de la communication via les réseaux sociaux et je pose un cadre strict concernant la publication des photos ou des vidéos dans le cadre de l'activité pastorale.

Je suis exemplaire devant les jeunes (alcool, cigarettes, flirt...)

LA RÈGLE À RESPECTER

Tout ce que vous faites ou dites doit pouvoir être vu ou entendu par vos collègues sans que cela ne vous mette mal à l'aise.





VIGILANCE

Au-delà de l'éducation quotidienne, nous devons sensibiliser les enfants et les jeunes aux risques auxquels ils peuvent être confrontés : harcèlement moral et cyber-harcèlement, challenges ou défis, jeux dangereux ou douteux, relations non ajustées entre jeunes ou avec des adultes.

1- Signaux d'alerte dans le comportement d'un adulte.

Une grande prudence s'impose, car il y a très peu de critères clairs et déterminants pour repérer un agresseur pédo-sexuel ou une relation sous emprise. Certains signes nécessitent néanmoins une vigilance particulière.

Informations inquiétantes ou malaise persistant (même s'il est seulement dû à l'intuition personnelle).

Absence de travail d'équipe, de partage d'expérience entre éducateurs, de relecture de mission.

Peu de relations avec les autres adultes, du même sexe ou non.

Toujours entouré par le même petit groupe d'enfants.
Invitations régulières d'un ou plusieurs enfants à des activités extérieures à la mission.
Multiplication de cadeaux...

LA RÈGLE À RESPECTER



Vous posez un regard attentif sur chacun, et partagez vos observations et doutes avec les autres éducateurs, afin de repérer d'éventuelles situations ou personnes à risques.

2- Signaux d'alerte chez l'enfant, à prendre en compte surtout s'ils ne sont pas isolés.

RELATIONS AVEC LES AUTRES

Isolement ou bien agressivité envers les autres enfants (ou pour les plus jeunes, avec leurs doudous ou poupées, ou à travers leurs dessins).
Parfois « tête de turc » du groupe.

Méfiance, peur des adultes, ou au contraire se cramponne à l'un d'entre eux.

Refus net d'aller quelque part, avec quelqu'un ou chez quelqu'un.

SEXUALISATION EXCESSIVE

Chez les plus petits, utilisation d'un vocabulaire provocant, peu adapté à l'âge.

Comportements excessifs de voyeurisme ou d'exhibitionnisme, parfois agressifs.

Consommation régulière d'images ou vidéos à caractère pornographique.

COMPORTEMENT

Tristesse, désintérêt pour tout, crises de larmes sans raison apparente.

Maux de ventre, de tête, insomnies, troubles alimentaires ; recours fréquents à l'infirmerie.

Blessures volontaires sur soi-même, scarification.

Hygiène très déféctueuse.

Changements brutaux de comportement.

Hyper agitation ou recherche de sensations fortes, de mises en danger.

Addictions.



ASSISTANCE

Repérer et signaler le plus précocement possible les abus de tout ordre permettent d'en diminuer le nombre et d'en réduire la durée ; cela a une influence directe sur le parcours de reconstruction de la victime.

Conduite à tenir en cas de soupçons de maltraitance

EN CAS DE CONFIDENCE...

...d'un jeune, je le remercie de sa confiance et l'encourage avec bienveillance à parler.

Je ne mets jamais en doute sa parole.

Si les faits sont graves, je le préviens que la loi m'interdit de garder ses confidences pour moi.

Je lui rappelle que les adultes sont obligés d'agir lorsqu'un enfant est en danger.

EN TOUTES CIRCONSTANCES

J'écris ce que je vois ou j'entends. Je m'interdis tout commentaire.

Je ne suis pas enquêteur : je ne pose pas de questions aux jeunes, je ne les confronte jamais à l'agresseur présumé ou à d'autres témoins.

Je ne décide pas seul de la suite à donner. J'en parle à mon responsable.

Je peux demander conseil au service de la protection des mineurs du diocèse.

FACE À DES SITUATIONS PEU CLAIRES

Je cherche à discerner le plus objectivement possible les éléments de vraisemblance en échangeant discrètement avec quelques personnes concernées. J'évite toute propagation de rumeur.

EN CAS D'INFOS PRÉOCCUPANTES

Je n'informe pas la famille avant d'avoir évalué la situation avec un professionnel de la police ou des services sociaux.

LA RÈGLE À RESPECTER

Lorsqu'un enfant vous livre une confidence ou que vous êtes témoin de signes d'alerte, la protection de la victime devient une priorité absolue.



Dans les cas qui le nécessitent :
signalement au procureur de la
République

Parquet du procureur
de la République
179 avenue F. et I. Joliot-Curie
92000 Nanterre
01 40 97 13 18

Appelez le commissariat de police
qui assurera la protection de l'enfant
(à défaut, composer le 17)
et adressez un signalement au
procureur de la République.



Si un danger est suspecté :
composez le numéro vert national
« Allo enfance en danger » au 119.
Appel gratuit 24h sur 24.

Le témoignage peut être anonyme.
Des professionnels recueilleront auprès de vous
un descriptif circonstancié des faits,
et vous conseilleront sur la conduite à tenir.

Avant d'appeler, recherchez les coordonnées (et l'âge) du mineur
concerné, ainsi que celles de ses parents.

Vous pouvez aussi appeler la **CRIP 0800 00 92 92**
UN NUMÉRO D'ÉCOUTE POUR SIGNALER UN ENFANT EN DANGER

Une équipe pluridisciplinaire joignable
de 9h à 13h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi.

Fermé samedi, dimanche et jour férié.

La CRIP - Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des
Informations Préoccupantes - conseille les professionnels et les
particuliers qui se posent des questions à propos de la situation
d'un enfant. Les mineurs eux-mêmes peuvent téléphoner au
numéro vert mis à disposition.

Pour les adultes qui se sentent attirés sexuellement par les enfants,
il existe un Service Téléphonique d'Orientation et de Prévention
STOP : 0806 23 10 63 (Appel non surtaxé).

Des professionnels de santé peuvent aider en toute confidentialité.

CHARTRE DE L'ÉGLISE

Bienveillance



- Accueillir et considérer chaque enfant et chaque jeune en tant que sujet unique et particulier.
- Adopter un langage et une attitude respectueux.
- Créer des liens de confiance et un climat relationnel avec une présence ajustée.
- Être attentif aux conditions d'hygiène et de respect des besoins primaires de l'enfant (sommeil, nourriture) pendant les sorties.
- Respecter et préserver son intimité.
- Éviter tout excès d'autorité ou attitude d'emprise.
- Proscrire toute violence physique ou psychologique.

Croissance de l'enfant



- Aider les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les adolescents que dans la fréquentation des adultes.
- Développer leur capacité à exercer leur jugement critique.
- Respecter leur liberté de choix et de décision.
- Valoriser les talents et le potentiel de chacun (enfants et adultes).
- Construire et développer l'estime de soi.

Protection



- Connaître la loi en matière de Protection des Mineurs.
- S'engager à la faire respecter.
- Informer les jeunes de leurs droits en référence à la Convention Internationale des droits de l'Enfant et les aider à réfléchir sur ce qu'ils impliquent.
- Alerter sur les risques.

CHARTRE DE BIEN-ÊTRE pour la protection des mineurs

La bientraitance englobe tout ce qui favorise et s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, éducatifs, culturels) et permet un développement harmonieux de l'enfant dans une culture inspirant les actions collectives au sein d'une structure accueillante. Elle vise à promouvoir le bien-être des mineurs en gardant présente l'absence de maltraitance.

- Mettre à disposition les ressources (numéros d'appel, charte...).
- Repérer et prendre en compte tout signe de mal-être ou de maltraitance.
- Connaître les protocoles de signalement.



CHARTRE de BIAITANCE protection mineurs

favorise l'épanouissement de la personne,
(logiques, physiologiques, affectifs...)
harmonieux. La bientraitance est
dans individuelles et les relations
structure (établissement ou service).
bien-être des personnes
et à l'esprit le risque
bientraitance.

es existantes
te expression
lement.



Environnement

- Assurer aux enfants et aux jeunes une équité d'accueil et de traitement.
- Promouvoir le sens du collectif et un esprit de bien commun afin d'exercer une responsabilité partagée.
- Connaître, respecter et contribuer au projet éducatif de la structure.
- Créer des lieux d'écoute tenus par des professionnels formés.



Attitude éducative juste et responsable

- Chercher à mettre en cohérence les paroles et les actes.
- Développer l'entraide.
- Échanger et partager les expériences ; relire et évaluer les actions.
- Chercher à se former.
- Adopter et développer des attitudes et comportements professionnels.



En cas de recueil d'informations pouvant évoquer la maltraitance :

- Informer son responsable de toute situation délicate ou ambiguë constatée. Le responsable informera des suites données.
- Les relayer aux autorités compétentes selon les procédures en vigueur.
- Faire preuve de discrétion en respectant la vie privée et la présomption d'innocence



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE



en savoir plus sur la chartre

**ADHÉSION À LA DÉMARCHE DU DIOCÈSE DE NANTERRE
POUR LA PROTECTION DES MINEURS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES**

Je, soussigné

M'engage à suivre l'e-formation « Protéger l'enfance » proposée par le diocèse ou à en présenter le certificat pour encadrer les jeunes qui me seront confiés.
Je parle avec mon responsable de l'opportunité de suivre la Formation à la Responsabilité Educative et Civile (FREC).

Atteste sur l'honneur que toutes les informations indiquées dans la fiche remise à mon responsable sont exactes et à jour, et que les copies des documents fournies (carte d'identité - extrait de casier judiciaire n°3) sont conformes aux originaux en ma possession.

Atteste sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une suspension ou interdiction d'exercer auprès de mineurs ainsi que de ne pas être l'objet d'une instruction en cours
Rappel : le régime des incapacités professionnelles applicable au secteur social et médico-social, tel qu'issu de l'ordonnance n°2005-1477 du 1er décembre 2005 et codifié à l'article L 321-2 du Code de l'action sociale et des familles, interdit l'exercice d'une fonction à quelque titre que ce soit, dans les services ou lieux de vie et d'accueil recevant des mineurs de manière habituelle et collectivement, à toute personne qui a fait l'objet d'un retrait total ou partiel de l'autorité parentale, ou dont un enfant ou pupille a fait l'objet, en application des articles 375 à 375-8 du code civil, d'une mesure d'assistance éducative qui n'a pas été prise à sa requête.

En soumettant cette fiche administrative, j'accepte que les informations saisies soient traitées pour faciliter la gestion administrative et permettent de me contacter.

Ces informations feront l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



Droit à l'image

J'autorise / Je n'autorise pas (rayer la mention inutile) les services diocésains/la paroisse à me photographier - filmer - enregistrer, à reproduire, diffuser et publier mon nom, mon image, ma voix sur tous supports et formats existants ou à venir (notamment papier, audio, vidéo, analogique et numérique), en ligne sur Intranet ou Internet et en télédiffusion) pour une durée de 3 ans à compter de la prise de vue / d'image / de son. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, elle ne porte que sur les activités du diocèse / de la paroisse.

Ou (Pour les animateurs mineurs)

J'autorise les services diocésains/la paroisse à photographier / filmer / enregistrer mon fils/ ma fille , à reproduire, diffuser et publier son nom, son image, sa voix sur tous supports et formats existants ou à venir (notamment papier, audio, vidéo, analogique et numérique, en ligne sur Intranet ou Internet et en télédiffusion) pour une durée de 3 ans à compter de la prise de vue / d'image / de son. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, elle ne porte que sur les activités du diocèse / de la paroisse.

Signature du responsable légal :

Fait à Le

Signature de l'éducateur
précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom.....
Prénom.....
Mission.....

Fait àle.....

Cosignature du responsable qui s'engage
à accompagner et soutenir
dans sa mission

Nom.....
Prénom.....
Mission.....

Fait àle.....

POUR ALLER PLUS LOIN

Site de l'Église Catholique de France

« lutter contre la pédophilie »

<https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/comment-agir/communiquer/reflexes-a-adopter/>



Fédération d'associations France Victimes

<https://france-victimes.fr/>

Numéro national d'aide aux victimes : 116006



Association Contre les Violences sur Mineurs

<https://association-cvm.org/>



Site du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/solidarites/la-prevention-et-protection-de-lenfance>



Les différentes situations traitées par le 119

<https://www.allo119.gouv.fr/sites/default/files/upload/content/actualites/livret-cide-2019-def.pdf>



Les conseils du major de police Thierry Moulin

<https://lyon.catholique.fr/agir-ensemble-contre-les-abus-sexuels/les-infractions-penales-a-caractere-sexuel/>



Le cyber-harcèlement

<https://e-enfance.org/>

numéro vert Net Ecoute : 3018



La pornographie

<https://wearelovers.fr/>



Le code pénal prévoit une obligation de signalement pour toute personne ayant connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de moins de 15 ans.

Le code pénal réprime la non-assistance à personne en danger (article 223-6).

**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**

Le mieux, c'est
d'en parler !

119

24h 24 APPEL GRATUIT 7j/7

ALLÔ ENFANCE EN DANGER

www.allo119.gouv.fr

En cas de harcèlement scolaire : 3020
de cyber-harcèlement : 3018

Service diocésain de Protection des Mineurs
protectiondesmineurs@diocese92.fr - 07 57 41 45 13

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ENGAGEMENT

SERVICE

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Nationalité :

Adresse domicile :

Code postal :

Ville :

Portable :

Tél. 2 :

Email :

Sacrements :

Baptême

Eucharistie

Confirmation

Formation en Église :

.....

.....

Diplômes animation :

BAFA

BAFD

PSC1

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Portable :

Tél. 2 :

Cette fiche d'information, complétée et signée, doit être retournée au responsable du service accompagnée des documents indiqués ci-dessous :

CARTE D'IDENTITÉ (copie recto-verso, original vu)

EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE n°3 (présentation de l'original)

L'extrait n° 3 du casier judiciaire s'obtient sur le site internet dédié du ministère de la Justice : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>



**ADHÉSION À LA DÉMARCHE DU DIOCÈSE DE NANTERRE
POUR LA PROTECTION DES MINEURS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES**

Je, soussigné

M'engage à suivre l'e-formation « Protéger l'enfance » proposée par le diocèse ou à en présenter le certificat pour encadrer les jeunes qui me seront confiés.
Je parle avec mon responsable de l'opportunité de suivre la Formation à la Responsabilité Educative et Civile (FREC).

Atteste sur l'honneur que toutes les informations indiquées dans la fiche remise à mon responsable sont exactes et à jour, et que les copies des documents fournies (carte d'identité - extrait de casier judiciaire n°3) sont conformes aux originaux en ma possession.

Atteste sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une suspension ou interdiction d'exercer auprès de mineurs ainsi que de ne pas être l'objet d'une instruction en cours
Rappel : le régime des incapacités professionnelles applicable au secteur social et médico-social, tel qu'issu de l'ordonnance n°2005-1477 du 1er décembre 2005 et codifié à l'article L 321-2 du Code de l'action sociale et des familles, interdit l'exercice d'une fonction à quelque titre que ce soit, dans les services ou lieux de vie et d'accueil recevant des mineurs de manière habituelle et collectivement, à toute personne qui a fait l'objet d'un retrait total ou partiel de l'autorité parentale, ou dont un enfant ou pupille a fait l'objet, en application des articles 375 à 375-8 du code civil, d'une mesure d'assistance éducative qui n'a pas été prise à sa requête.

En soumettant cette fiche administrative, j'accepte que les informations saisies soient traitées pour faciliter la gestion administrative et permettent de me contacter.

Ces informations feront l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



Droit à l'image

J'autorise / Je n'autorise pas (rayer la mention inutile) les services diocésains/la paroisse à me photographier - filmer - enregistrer, à reproduire, diffuser et publier mon nom, mon image, ma voix sur tous supports et formats existants ou à venir (notamment papier, audio, vidéo, analogique et numérique), en ligne sur Intranet ou Internet et en télédiffusion) pour une durée de 3 ans à compter de la prise de vue / d'image / de son. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, elle ne porte que sur les activités du diocèse / de la paroisse.

Ou (Pour les animateurs mineurs)

J'autorise les services diocésains/la paroisse à photographier / filmer / enregistrer mon fils/ ma fille , à reproduire, diffuser et publier son nom, son image, sa voix sur tous supports et formats existants ou à venir (notamment papier, audio, vidéo, analogique et numérique, en ligne sur Intranet ou Internet et en télédiffusion) pour une durée de 3 ans à compter de la prise de vue / d'image / de son. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, elle ne porte que sur les activités du diocèse / de la paroisse.

Signature du responsable légal :

Fait à Le

Signature de l'éducateur
précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom.....
Prénom.....
Mission.....

Fait àle.....

Cosignature du responsable qui s'engage
à accompagner et soutenir
dans sa mission

Nom.....
Prénom.....
Mission.....

Fait àle.....